

VOUS AVEZ  
UN PROJET D'INSTALLATION  
DE **PANNEAU SOLAIRE** ?

# DOSSIER DE PRESSE

PENSEZ AU  
**CHEQUE  
PHOTOVOLTAIQUE**

LA 3CO COFINANCE ET VOUS ACCOMPAGNE  
ÉTAPE PAR ÉTAPE

**SERVICE ENVIRONNEMENT**

Tél. : 0639 23 67 46

Ou par courriel à : t.e@3co-mayotte.fr

Retrouvez l'ensemble des critères de sélection  
dans le cahier des charges sur [www.3CO-mayotte.fr](http://www.3CO-mayotte.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST



**PENSEZ AU**

**CHEQUE**

**PHOTOVOLTAÏQUE**

LA 3CO COFINANCE ET VOUS ACCOMPAGNE  
ÉTAPE PAR ÉTAPE

**PRÉSENTATION DE**

## **L'APPEL À PROJETS**

Pour encourager les initiatives de solaire photovoltaïque sur le territoire du Centre-Ouest, la Communauté de Communes du Centre-Ouest (CCCO) expérimente le chèque photovoltaïque. Compatible avec la prime de l'État relative aux installations photovoltaïques, ce dispositif expérimental vise à rendre l'investissement dans les panneaux solaires plus attractif.

À travers cet appel à projets, la CCCO soutient des initiatives exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque à court terme, avec un démarrage des travaux sous 6 mois et une livraison au plus tard dans les 12 mois. L'objectif est de réduire la demande énergétique des activités ou des sites concernés, de répondre aux appels de puissance, et les aider à faire face à la hausse des prix de l'énergie.

**La viabilité des projets sera évaluée principalement sous l'angle énergétique. En effet, la production et l'autoconsommation de l'électricité photovoltaïque doivent être réalisées sans compromettre l'efficacité et la sobriété énergétique.**

**POURQUOI ENCOURAGER**

## **LE DÉPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE**

Le bilan des émissions de GES de la CCCO (établi dans le cadre du PCAET) fait ressortir qu'une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique permettrait de diminuer l'impact carbone du poste industrie de l'énergie (postes Procédés industriels, Résidentiel, Tertiaire), qui constitue le premier poste d'émission du territoire.

Mayotte étant l'un des départements insulaires avec un taux d'ensoleillement exceptionnel, le développement du solaire photovoltaïque constitue une vraie alternative pour catalyser la transition énergétique de l'île et faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

**SERVICE ENVIRONNEMENT**

Tél. : 0639 23 67 46

Ou par courriel à : [t.e@3co-mayotte.fr](mailto:t.e@3co-mayotte.fr)

Retrouvez l'ensemble des critères de sélection  
dans le cahier des charges sur [www.3CO-mayotte.fr](http://www.3CO-mayotte.fr)



**PENSEZ AU**

**CHEQUE**

**PHOTOVOLTAIQUE**

LA 3CO COFINANCE ET VOUS ACCOMPAGNE  
ÉTAPE PAR ÉTAPE

## OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'APPEL À PROJETS

Au-delà de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local, la CCCO souhaite, à travers cette expérimentation :

- ☀️ **Faire émerger des projets** qui constitueront, à l'échelle intercommunale, des références convaincantes et aisément transposables dans des conditions économiques acceptables.
- ☀️ **Créer une dynamique territoriale impliquant** l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'autoconsommation, tels que les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises et gestionnaires de réseau.
- ☀️ **Soutenir les usagers de son territoire** pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie.

**Cette initiative vise à promouvoir une transition énergétique efficace et durable tout en renforçant la résilience économique et énergétique de la région.**

## BENEFICIAIRE ET CRITERES D'ELIGIBILITES

Les porteurs de projet éligibles sont :

- ☀️ Les particuliers propriétaires
- ☀️ Les TPE/PME (commerce de proximité, restaurateurs, hébergeurs, etc.)
- ☀️ Les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

**Cet appel à projets s'adresse uniquement aux usagers de la CCCO. Le porteur de projet doit justifier d'une consommation régulière d'électricité et principalement en journée.**

### SERVICE ENVIRONNEMENT

Tél. : 0639 23 67 46

Ou par courriel à : t.e@3co-mayotte.fr

Retrouvez l'ensemble des critères de sélection  
dans le cahier des charges sur [www.3CO-mayotte.fr](http://www.3CO-mayotte.fr)



**PENSEZ AU**

**CHEQUE**

**PHOTOVOLTAIQUE**

LA 3CO COFINANCE ET VOUS ACCOMPAGNE  
ÉTAPE PAR ÉTAPE

### MONTANT

## DE LA SUBVENTION :

Le taux maximum d'aide admissible par projet ne dépassera pas 40 % des investissements éligibles, avec un plafond maximum de 5 000 euros.

### TABLEAU DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FAMILLE DE PUISSANCE

	Installations photovoltaïques sans stockage, en autoconsommation	
Puissance installée	0.3 à 3kWc inclus	3kWc à 9kWc inclus
Installation sans vente du surplus	<b>2500 EUROS</b>	<b>5000 EUROS</b>
Installation Avec vente du surplus	<b>1600 EUROS</b>	<b>4100 EUROS</b>

### COMMENT BÉNÉFICIER

## DE LA SUBVENTION

Pour prétendre à cette subvention, il est nécessaire de collaborer avec des spécialistes du solaire photovoltaïque labellisés RGE ou équivalents de votre choix pour effectuer les phases d'étude de faisabilité, de dimensionnement (technique et financier) et de réalisation des travaux de votre projet. L'étude effectuée devra être conforme au cahier des charges au cahier des charges ADEME fournit en annexe.

Ensuite, seul ou accompagné d'un professionnel mandaté, vous devrez constituer votre dossier administratif en vous rapprochant de la mairie de votre commune pour une demande de Déclaration Préalable pour les travaux envisagés.

### SERVICE ENVIRONNEMENT

Tél. : 0639 23 67 46

Ou par courriel à : t.e@3co-mayotte.fr

Retrouvez l'ensemble des critères de sélection dans le cahier des charges sur [www.3CO-mayotte.fr](http://www.3CO-mayotte.fr)



# PENSEZ AU CHEQUE PHOTOVOLTAIQUE

LA 3CO COFINANCE ET VOUS ACCOMPAGNE  
ÉTAPE PAR ÉTAPE

**Enfin, vous devrez déposer votre dossier de candidature**, comprenant les dossiers techniques et financiers (voir article 10 du règlement de l'AAP), par un professionnel mandaté ou par vous-même, auprès des services environnement de la CCCO sur place ou par courriel avant le 15 février 2025.

**Adresse : 1444 avenue du Lac, 97680 Tsingoni**  
**Ou par courriel à :**  
**t.e@3co-mayotte.fr**

**Une première tranche du paiement sera effectuée directement au bénéficiaire dès le début effectif des travaux, représentant 40% du coût total du projet, et le solde à la réception des travaux.**



**SERVICE ENVIRONNEMENT**

**Tél. : 0639 23 67 46**

Ou par courriel à : t.e@3co-mayotte.fr

**Retrouvez l'ensemble des critères de sélection  
dans le cahier des charges sur [www.3CO-mayotte.fr](http://www.3CO-mayotte.fr)**

